



Delivering meaningful growth

Le 2 février 2026 – Après 17h45
Information réglementée

Transactions sur actions propres

Déclaration de transactions sur actions propres réalisées du 26 janvier 2026 au 30 janvier 2026 (inclus)
Mise en œuvre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mai 2025

Achats

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a acquis, sur la période du 26 janvier 2026 au 30 janvier 2026 inclus, au titre :

- Du programme de rachat d'actions propres : 0 action GBL
- Du programme de rachat d'actions propres par une institution financière indépendante sur la base d'un mandat discrétionnaire (jusqu'au 13 mars 2026) effectué dans le carnet d'ordres central d'un marché réglementé ou d'un MTF : 56.537 actions GBL

Date de transaction	Nombre de titres acquis	Prix moyen (EUR)	Prix le plus bas (EUR)	Prix le plus haut (EUR)	Montant (EUR)	Marché (MIC Code)
26/01/2026	1.031	80,00	79,75	80,30	82.480	AQEU
26/01/2026	4.727	79,96	79,70	80,30	377.971	CEUX
26/01/2026	800	79,97	79,70	80,25	63.976	TQEX
26/01/2026	1.733	79,94	79,70	80,30	138.536	XBRU
27/01/2026	1.191	79,52	79,10	79,85	94.708	AQEU
27/01/2026	2.683	79,47	79,10	79,85	213.218	CEUX
27/01/2026	800	79,53	79,20	79,75	63.624	TQEX
27/01/2026	15.465	79,09	79,05	79,90	1.223.127	XBRU
28/01/2026	1.254	79,22	79,00	79,35	99.342	AQEU
28/01/2026	4.146	79,22	78,90	79,45	328.446	CEUX
28/01/2026	900	79,22	79,00	79,35	71.298	TQEX
28/01/2026	2.634	79,26	78,90	79,40	208.771	XBRU
29/01/2026	1.300	80,31	80,00	80,80	104.403	AQEU
29/01/2026	6.442	80,42	79,95	80,85	518.066	CEUX
29/01/2026	900	80,30	79,95	80,80	72.270	TQEX
29/01/2026	10.531	80,26	79,95	80,85	845.218	XBRU
Total	56.537	79,69			4.505.454	

- Du contrat de liquidité : 0 action GBL



Cessions

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a cédé, sur la période du 26 janvier 2026 au 30 janvier 2026 inclus, au titre :

- Du contrat de liquidité : 0 action GBL

Au 30 janvier 2026, GBL détient, en direct et au travers de ses filiales, 12.629.659 actions GBL représentatives de 9,5 % du capital émis, dont aucune au titre du contrat de liquidité. A cette date, la huitième enveloppe est exécutée à hauteur de 29,7 %¹.

Suite à la décision de GBL d'avoir recours au régime de « safe harbour »² pour les rachats d'actions propres sur le marché dans le cadre d'une enveloppe de EUR 598,9 millions, le contrat de liquidité avec une institution financière indépendante a été suspendu pour une durée indéterminée.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à :

Xavier Likin

Directeur Financier
Tél: +32 2 289 17 72
xlikin@gbl.com

Alison Donohoe

Responsable des Relations Investisseurs
Tél: +32 2 289 17 64
adonohoe@gbl.com

À propos de Groupe Bruxelles Lambert

Groupe Bruxelles Lambert (« GBL ») est une société d'investissement reconnue, cotée en bourse depuis plus de septante ans et présentant un actif net réévalué de €14,0 mds à fin septembre 2025. En tant qu'investisseur de premier plan et actif en Europe, GBL se concentre sur la création de valeur à long terme avec le soutien d'un actionnariat familial stable.

En ligne avec sa raison d'être *delivering meaningful growth*, GBL vise à offrir à ses actionnaires des rendements attractifs, se traduisant par la croissance de son actif net réévalué par action, un dividende durable et des rachats d'actions propres.

GBL est cotée sur Euronext Brussels (Ticker: GBLB BB; ISIN code: BE0003797140) et fait partie de l'indice BEL20.

¹ cf. <https://www.gbl.com/fr/transactions-sur-actions-propres>

² Prévu par le règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et le règlement délégué (UE) n° 2016/1052 du 8 mars 2016 portant des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation